

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-10 du 23 mars 2020 portant fin de fonction  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030144S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2017-46 du 18 décembre 2017 du président de l'Établissement français du sang nommant M. Azzedine ASSAL dans ses fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine exercées par M. Azzedine ASSAL au 31 mars 2020.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 23 mars 2020.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS